

Propositions de recommandations de la CPU
La place des SHS « dans les programmes communautaires »
Avril 2011

Les recommandations de ce document visent à proposer la vision des universités françaises et allemandes sur la place des Sciences Humaines et Sociales dans la programmation européenne post-2013. Ce travail porte sur le cadre programmatique et non sur les thématiques scientifiques du ressort des alliances en ce qui concerne la France.

I - Vers un programme simplifié

Les SHS participent actuellement à de nombreux programmes de différentes DG de la Commission européenne: programmes spécifiques du 7^{ème} PCRD (Coopération, Idée, Personnes, Capacités), au sein de thématiques du programme coopération à titre de participation transversale (environnement-énergie, santé...), à d'autres programmes européens ainsi qu'aux Fonds Structurels. Même si ces participations répondent à des demandes spécifiques, il semble possible de procéder à quelques simplifications :

- ☐ **Proposition 1** : la simplification passe par un regroupement d'appels, notamment en intégrant le programme « Sciences dans la société » à la recherche collaborative SHS ou comme item à part entière dans ce même programme.
- ☐ **Proposition 2** : la réduction du nombre de schémas de financement en vue de simplifier l'accès aux programmes européens.
- ☐ **Proposition 3** : les universités françaises et allemandes souhaitent le développement plus avant de la plateforme opérationnelle européenne SHS qui devrait notamment regrouper l'ensemble des appels européens sur les SHS.

II - Un nécessaire équilibre entre approches bottom-up et top-down pour une structuration verticale et transversale

Si les grands défis doivent répondre à des problématiques européennes, il est nécessaire également de mettre en place des mécanismes garantissant un équilibre avec la recherche ascendante :

- ☐ **Proposition 4** : la spécificité même des défis sociétaux requiert un volet spécifique SHS au sein de la future recherche collaborative. Les SHS jouent un rôle spécifique de compréhension, de prospective et d'anticipation pour les transformations à venir de notre société, processus qui résulte également d'un travail entre les différentes disciplines des SHS.
- ☐ **Proposition 5** : les universités françaises demandent 50% d'appels blancs, les universités allemandes de leur part demandent le recours à des instruments plus « bottom up » tels que par exemple les FET Open dans les projets collaboratifs pour répondre au mieux aux besoins des différentes communautés scientifiques et pour encourager la diversité des disciplines.
- ☐ **Proposition 6** : les SHS jouent un rôle important à la fois pour relever les grands défis et assurer l'émergence de projets créatifs, novateurs et innovants. D'où la nécessité de les faire contribuer à l'ensemble des grands défis définis, aux initiatives phares de L'EU2020 et aux nouveaux mécanismes de coordination tels que les EIP. Afin de permettre aux SHS d'intervenir tout au long à la fois d'un axe vertical et transversal et dans le souci d'assurer un financement équitable, il doit être créé un budget propre « SHS » (disposant possiblement d'une enveloppe spécifique pour les activités transversales (Cf. proposition 12).

III – Pour une construction de réseaux d'envergure européenne

Le soutien à la mise en réseau des chercheurs est essentiel et participe au rapprochement entre les laboratoires de recherche européens, propice à l'émergence de nouvelles idées, et source d'intégration européenne mutuelle (post-doctorants, chercheurs, chercheurs expérimentés, staff).

- **Proposition 7** : Il est dès lors important d'assurer une part des appels à projets dans la recherche collaborative avec un budget significatif sur projet de coordination (augmentation de 15% ou 20% des CSA pour les SHS).
- **Proposition 8** : ces réseaux seront encadrés et poursuivront des objectifs précis sur des délais courts (2 ans). Ils seront le fruit d'une méthodologie spécifique et donneront lieu à un retour aux communautés scientifiques et non scientifiques.

IV – Pour un équilibre entre grandes et petites structures

Les SHS sont diverses et plurielles. La place des SHS dans les programmes de travail ces dernières années varie beaucoup selon les disciplines. Pourtant associées à d'autres domaines, par exemple Art et STIC, elles sont source d'innovation. Les humanités et sciences sociales apportent un éclairage essentiel à la compréhension de l'Europe, à son rapport à d'autres parties du Monde, notamment sur les questions de cohésion et de gestion de la diversité culturelle. Faire appel à l'ensemble des disciplines SHS de manière équilibrée, permet le développement du Savoir de notre société.

- **Proposition 9** : assurer une proportion de projets collaboratifs de taille limitée (3 à 5 partenaires européens) dans le cadre de la recherche collaborative pour faciliter la gestion administrative et financière et assurer une pluralité des disciplines ainsi que l'accès de nouveaux acteurs sur la base de l'excellence.
- **Proposition 10** : créer une structure fédérative d'appels dans le cadre des grands défis en prévoyant une répartition en triptyque : 40% des topics du grand défi seraient associés à une démarche monodisciplinaire, 40% seraient associés à des actions entre les disciplines et un topic aléatoire à hauteur de 20%. Chaque topic aurait une enveloppe dévolue et serait autonome dans son fonctionnement. Le topic « aléatoire » aurait pour fonction de laisser venir poindre une nouvelle idée issue du développement du projet. L'attribution de ce dernier serait le résultat de l'acceptation d'un comité extérieur au projet.

V – L'importance des sciences humaines et sociales dans l'innovation sociétale et technologique

Les sciences humaines et sociales jouent un rôle fondamental, tout au long du processus d'innovation, un rôle croissant notamment dans le transfert de ces connaissances que ce soit dans un dispositif d'innovation sociale et sociétale ou d'innovation technique et technologique, et ceci en favorisant l'émergence des projets innovants et/ou créatifs en adéquation avec les besoins futurs de la société.

- **Proposition 11** : favoriser des appels à propositions élaborés conjointement par des chercheurs en sciences humaines et sciences non-humaines, œuvrer à rapprocher les sciences humaines et sociales et les sciences dites exactes, ou à d'autres sciences comme les STIC, entrainera l'émergence de projets que l'approche technologique seule n'aurait pu permettre. Les universités demandent de prévoir au sein des appels à propositions de recherche collaborative, un WP structurant dédié aux SHS qui garantisse l'interdisciplinarité.
- **Proposition 12** : les universités françaises et allemandes veulent garantir au mieux que les financements de l'UE portent sur les multiples facettes de l'innovation, notamment l'innovation non-technologique, ou encore l'économie de l'innovation et l'innovation sociale et sociétale. Il est souhaité

un appel dédié, dans le cadre du FSE, aux SHS, afin de favoriser, l'élaboration de propositions, plus spécifiquement en termes d'innovation sociale et sociétale, peu développées dans cette partie du monde. Cet appel pourrait être ouvert à des propositions partagées avec d'autres disciplines, néanmoins devrait contenir 2/3 de disciplines SHS.

- **Proposition 13** : les universités françaises et allemandes s'engagent à intensifier la visibilité de la carte de compétences des universités des humanités et des sciences sociales afin de rendre leurs compétences et leurs capacités plus transparentes et ainsi faciliter son utilisation et son usage pour la politique de marché et la société en général.